

Initiatives parlementaires

Je sais que je dois maintenant conclure. Je veux ajouter une dernière chose, et j'espère que la Chambre me laissera résumer. Il est très important de savoir que dans le rapport Boyd, l'auteur rappelle les recommandations qui avaient été formulées par la Commission Marshall.

Le rapport indique qu'en 1989, une commission royale sur l'affaire Donald Marshall avait conclu à propos de l'alinéa 6(9)e), qui dit que le pouvoir de révision du ministre devrait être plutôt conféré à un organisme de révision indépendant: «nous recommandons que cet organisme de révision ait un pouvoir d'enquête afin qu'il puisse compléter le dossier et avoir plein accès à tout document ou élément nécessaire en tout temps, et qu'il soit investi de pouvoirs pour que les témoins puissent être contraints de fournir l'information.»

Il est absurde que les mêmes personnes qui ont intenté les poursuites fassent ensuite enquête sur la possibilité d'une erreur judiciaire, puisque cela irait à l'encontre de leurs propres intérêts. C'est l'opinion émise par la commission royale sur l'affaire Marshall. L'affaire Milgaard en est l'exemple parfait.

Cette apparente erreur judiciaire a enlevé à David Milgaard les plus belles années de sa vie. Je crois qu'il est temps que la ministre secoue l'indolence bureaucratique et qu'elle fasse preuve d'un vrai courage pour faire voir ce que je considère comme les bons côtés de notre système. Lorsque le groupe d'inculpés irlandais ont obtenu un nouveau procès et ont finalement été acquittés, les gens ont dit: «Le système britannique avait commis une grave erreur. Cette déclaration sommaire de culpabilité prononcée à l'égard de membres de l'IRA alors qu'ils étaient en fait innocents est une tragédie.» À mon sens, c'était là que réside le génie du système. Les Britanniques ont eu assez de coeur au ventre, de courage et de souci de justice pour admettre qu'ils s'étaient trompés.

• (1520)

Je me fonde uniquement sur les données dont je dispose. J'invite la ministre à rendre publics le rapport McIntyre et tout autre renseignement pertinent dont elle dispose. Pour l'instant, tout semble indiquer—je crois que les députés en conviendront—qu'il y a eu erreur de justice dans cette affaire. Cet homme est encore en prison. Il y aurait certainement lieu de demander un nouveau procès ou une réouverture du dossier. Je prie la ministre, je la supplie, de le faire.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt mon collègue de Port Moody—Coquitlam et sa motion dont nous sommes saisis en ce vendredi après-midi où, je peux le dire à la Chambre, il fait beaucoup plus froid au Manitoba, en fait à Stony Mountain, que dans la capitale nationale, où il fait 18 degrés, tandis que chez moi, il y a même un peu de neige au sol.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les jours, les semaines, les mois et les années que David Milgaard a passés au pénitencier de Stony Mountain, dans ma circonscription, à moins de 15 milles d'où je vis. Il doit écouter avec intérêt notre débat sur la motion présentée à la Chambre par le député de Port Moody—Coquitlam.

Cette motion est vraiment très sérieuse. Elle concerne une personne, un être humain, sa vie, son passé, ses quelque 21 années d'incarcération, je crois, à cause d'une condamnation pour meurtre. Je peux ajouter que j'ai eu l'occasion de rencontrer M. Milgaard en tête à tête il y a un peu plus d'un an et demi, lorsque son procès a commencé à prendre une certaine notoriété, lorsque non seulement les avocats en discutaient, mais aussi les membres de sa famille. Je sais que des députés connaissent la mère de M. Milgaard et qu'ils lui ont parlé. Elle m'a justement téléphoné hier pour me dire que toute la famille espérait avec ferveur que le ministère de la Justice, la ministre, voire le premier ministre à la suite d'une entrevue, ordonnent qu'on rouvre le dossier.

À mes collègues de la Chambre, je dis que, contrairement à mon collègue de Port Moody—Coquitlam, je n'ai pas une formation d'avocat. Je ne plaiderai pas l'affaire comme mon collègue l'a fait, comme s'il s'adressait à un jury, la Chambre et toutes les personnes qui nous écoutent étant le jury, pour le convaincre, dans son plaidoyer final, de la manière dont on devrait juger ce cas. Je ne peux pas dire que tout ce que j'ai entendu est absolument véridique, parce que je n'y étais pas. Je peux simplement me fonder sur ce que d'autres m'ont rapporté.

En réalité, il faut se demander, tous les députés en conviendront, s'il n'y a pas eu, comme certains le prétendent, une erreur judiciaire quand, au bout de 21 ans, un homme proclame encore son innocence, même après avoir été incarcéré dans différents établissements au pays, sans mentionner ce que cela peut faire au moral d'une personne, à son esprit, à son âme. Le seul fait qu'il proclame encore son innocence peut nous laisser songeurs. Le 4 avril 1990, j'ai envoyé à la ministre de la Justice la première de trois lettres. Les médias ont assuré la couverture de cette affaire comme ils ne l'avaient jamais fait dans d'autres cas. Bon nombre d'entre nous,